

**Procès-verbal** de la dixième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire, tenue le lundi 12 décembre 2022 à la salle de réception de l'Hôtel de Ville, 2 rue des Jardins et par visioconférence.

---

## **PRÉSENCES :**

### **Membres avec droit de vote :**

M. Alain Samson	Président (2024)
M <sup>me</sup> Farrah Bérubé	Vice-présidente (2024)
M. Mathieu Laroche Casavant	Secrétaire (2023) (en virtuel)
M <sup>me</sup> Nicole Podeur	Trésorière (2023)
M <sup>me</sup> Nadia Leclerc	Administratrice (2024)
M. François Lefebvre	Administrateur (2024)
M. Francis Carpentier	Administrateur coopté (2023)

### **Membre sans droit de vote :**

M <sup>me</sup> Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants
--	--

## **ABSENCES :**

M. Jocelyn Gilbert	Administrateur coopté (2023)
M. Gilles Gaumond	Administrateur (2023)

## **IL Y A QUORUM**

### **AUTRES PRÉSENCES :**

M <sup>me</sup> Marie Lagier	Chef d'équipe – consultations publiques
M. Michel Masse	Président, Comité des citoyens du Vieux-Québec
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 9 personnes assistent à l'assemblée dont trois en virtuel.

## Ordre du jour

- 22-10-01 Ouverture de l'assemblée
- 22-10-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 22-10-03 Demande d'opinion – 530, Grande Allée Est – Retrait des usages de stationnement et poste de taxi
- 22-10-04 Période d'information de la conseillère municipale
- 22-10-05 Période de questions et commentaires du public
- 22-10-06 Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2022
- 22-10-07 Fonctionnement du conseil d'administration
- 22-10-08 Trésorerie
- 22-10-09 Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier
- 22-10-10 Suivi des dossiers
- 22-10-11 Correspondance
- 22-10-12 Divers
- 22-10-13 Levée de l'assemblée

## Procès-verbal

### 22-10-01 Ouverture de l'assemblée

M. Alain Samson, président, ouvre la séance à 20 h 50.

### 22-10-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout d'un item au point Fonctionnement du conseil de quartier

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nicole Podeur, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.*

### 22-10-03 Demande d'opinion – 530, Grande Allée Est – Retrait des usages de stationnement et poste de taxi

La modification vise à retirer le groupe d'usages *C30 stationnement et poste de taxi* dans la zone 11036Mc située au 530, Grande Allée Est, à l'angle de la rue de l'Amérique-Française et correspondant à l'ancien site de l'église Saint-Cœur-de-Marie, aujourd'hui démolie.

Les règlements visés sont le Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire (R.V.Q. 3130) ainsi que, en concordance, le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme (R.C.A.1V.Q.477)

La consultation publique sur la modification proposée s'est tenue en amont de la présente assemblée, de 19 h à 20 h 50. Le rapport de consultation publique sera disponible sur la [fiche de participation citoyenne relative au projet de modification réglementaire](#).

Les membres du conseil d'administration sont invités à donner leur opinion sur la modification réglementaire. M. Samson demande un huis clos de

quelques minutes afin que les membres du conseil puissent discuter entre eux de la modification proposée.

#### **RÉSOLUTION 22-10-61**

##### **Concernant la tenue d'un huis clos pour discuter de la demande de modification réglementaire**

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil d'administration demandent le huis clos et se retirent pour discuter entre eux de la demande de modification réglementaire relative au retrait de l'usage C30 de la zone 11036Mc (530, Grande Allée Est), et ce, en raison des litiges entourant ce dossier.*

#### **RÉSOLUTION 22-10-62**

##### **Concernant l'opinion du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire relativement au retrait de l'usage C30 de la zone 11036Mc (530, Grande Allée Est)**

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Leclerc, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil d'administration réitèrent leur appui aux orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la colline Parlementaire et s'abstiennent de se prononcer concernant le retrait de l'usage C30 de la zone 11036Mc correspondant au site de l'ancienne église Saint-Cœur-de-Marie au 530, Grande Allée Est.*

M. Laroche Casavant qui assiste à l'assemblée en mode virtuel et qui n'a pu participer au huis clos ni enregistrer son vote formel en mode présentiel, confirme qu'il est solidaire des autres membres du conseil d'administration et qu'il s'abstient également de se prononcer sur la modification réglementaire proposée.

#### **22-10-04 Période d'information de la conseillère municipale**

**Quai Saint-André** – Un nouveau module de jeu a été installé par la Ville au quai Saint-André.

**Stationnement zones 8 et 11** – La consultation sur les problématiques de stationnement s'est terminée samedi le 10 décembre. Les résultats préliminaires seront présentés à la Table de concertation du Vieux-Québec ce vendredi, 16 décembre. Les problématiques seront analysées plus spécifiquement par le comité de mobilité de la Table de concertation.

**Rue Dalhousie - piste cyclable**– Un comité *ad hoc* a tenu une rencontre sur le sujet il y a deux semaines environ. On s'aligne pour mettre de l'avant ce qui est préconisé dans le rapport Murphy. La possibilité de ramener la piste cyclable sur les quais a été écartée. La piste demeurera sur l'emprise publique de la rue Dalhousie. Une prochaine rencontre est prévue en janvier.

**Budget municipal** – La budget a été adopté à la majorité la semaine dernière à la Ville. Plus particulièrement, une somme de 150k \$ sera consacrée à la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'amélioration de la qualité de vie dans le Vieux-Québec. Une personne sera spécifiquement engagée comme chargé

de projet pour épauler M<sup>me</sup> Renée Desormeaux, directrice du Service de la culture et du patrimoine à la Ville de Québec et responsable du dossier sur la qualité de vie.

### **Questions et commentaires**

**Assurances édifices patrimoniaux** – M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc indique qu'il n'y a pas eu de développement comme tel à ce sujet. La rencontre de travail du 18 novembre a eu lieu comme prévu avec la Ville de Québec et trois organismes, [Action patrimoine](#), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ). Le dossier sera également apporté à la prochaine rencontre de la Table des partenaires du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications (MCC) où siègent ces trois organismes ainsi que, le 15 décembre, à la [Commission de la culture, des loisirs et de la vie communautaire](#) de l'UMQ qui traite du patrimoine. On souhaite également interpeler le ministre des Finances sur le sujet. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc rappelle que la Ville est prête à assumer un leadership mais que le dossier concerne l'ensemble des édifices patrimoniaux de la province.

**Parc du Cavalier-du-Moulin** – Des échafaudages ont été installés récemment par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) qui mène des études en vue d'entamer des travaux sur les fortifications à la fin de l'été 2023. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc précise qu'une lettre a été transmise aux résidents du secteur pour les aviser. M<sup>me</sup> Bérubé et M. Masse qui demeurent à proximité n'ont pas reçu ladite lettre, mais M. Laroche Casavant qui l'a reçue la transmet à tous les membres du conseil d'administration.

**Rue Saint-Louis - congestion** – M<sup>me</sup> Bérubé mentionne que la circulation est devenue très problématique sur la rue Saint-Louis à cause des travaux menés sur l'édifice Gérard-D.-Levesque et surtout, à cause de l'extension du Marché de Noël vers le Château Frontenac. M. Masse ajoute que le ramassage des ordures et du recyclage a été retardé à cause de la congestion.

M. Samson souligne qu'une vision d'ensemble du cumul de tous les aménagements et événements prévus dans le quartier serait requise pour bien mesurer les impacts sur la qualité de vie.

**Rue Saint-Louis - débarcadère** – M<sup>me</sup> Bérubé demande quand la signalisation va être changée près de l'école des Ursulines. L'équipe qui travaille sur le projet de sécurité routière commence à préparer les événements et les activités de sensibilisation de concert avec l'école des Ursulines et aurait besoin de l'information.

### **22-10-05 Période de questions et commentaires du public**

**Îlot Fleurie** – Le stationnement de l'îlot Fleurie ne cesse de s'agrandir depuis quelques semaines. Le trottoir qui longe le stationnement est mal éclairé et n'est pas déneigé. M. Laroche Casavant demande si la Ville a l'intention de sécuriser l'endroit. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc rappelle qu'une bonne partie des lieux est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec. Elle

demande des précisions sur le trottoir concerné et souhaiterait avoir des photos. M<sup>me</sup> Leclerc s'occupe de lui en faire parvenir.

## **22-10-06 Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2022**

### **RÉSOLUTION 22-10-63**

#### ***Concernant l'adoption du procès-verbal du 14 novembre 2022***

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, DÛMENT APPUYÉE PAR M. François Lefebvre, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 14 novembre 2022.*

## **22-10-07 Fonctionnement du conseil d'administration**

### **➤ Proposition de résolutions relatives au bain portuaire**

M. Louis H. Campagna, président du conseil de quartier de Saint-Roch, sollicite l'appui des neuf conseils de quartier de l'arrondissement La Cité-Limoilou relativement à deux propositions concernant le bain portuaire, un équipement de loisirs estival qui rehausse la qualité de vie de tout le centre-ville et de l'arrondissement. L'objectif visé est la pérennisation du bain portuaire par une implication accrue de la Ville de Québec et la publicisation des données sur la qualité de l'eau au bain portuaire.

M. Campagna rappelle que le projet de bain portuaire inauguré le 1<sup>er</sup> juillet 2022 a connu un franc succès tout au long de l'été comme en témoigne le bilan réalisé en novembre dernier ([Le Soleil](#)). L'eau s'est maintenue entre 20 et 24 degrés Celsius et sa qualité a été bonne pour la baignade à tous les jours, les valeurs de concentration en coliformes fécaux étant largement en deçà de la valeur limite fixée à 200 UFC/100 ml. La moyenne observée sur les 65 jours de relevés effectués entre le 9 mai et le 1<sup>er</sup> septembre 2022 a été de 25 unités seulement ([résultats été 2022](#)).

Les avantages du bain portuaire sont sa proximité du centre-ville et du bassin touristique, son eau non chlorée et ses corridors de nage qui comptent 50 m de longueur et des murs de poussée. On prévoit améliorer les installations sanitaires et ajouter de nouveaux espaces de détente ainsi que différentes zones de baignade de moindre profondeur.

La Ville de Québec a contribué avec le Port de Québec à l'aménagement du bassin portuaire en contribuant aux infrastructures et à l'échantillonnage de la qualité de l'eau. Elle pourrait s'impliquer davantage en épaulant le Port de Québec au niveau de la masse salariale. Elle pourrait également rendre publiques les données de qualité de l'eau au fur et à mesure qu'elles sont disponibles comme il se fait dans la région de Montréal ([portail Qualo](#)). Les deux résolutions proposées vont dans ce sens.

### **RÉSOLUTION 22-10-64**

#### ***Concernant une recommandation à la Ville de Québec de contribuer financièrement aux coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Port de Québec***

*CONSIDÉRANT la qualité de vie dans l'arrondissement La Cité-Limoilou et le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été ;*

CONSIDÉRANT l'appui du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de bain portuaire de l'Oasis du [Village Nordik](#) du Port de Québec (CA22-05-36, [mai 2022](#)) ;

CONSIDÉRANT le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL) ;

CONSIDÉRANT QUE le 11 octobre 2022, le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire et le Comité de citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) ont procédé par voie de consultation publique à une évaluation de ce que les résidents avaient le plus aimé à l'été 2022 et que l'Oasis est ressortie comme étant l'un des deux projets ayant été le plus apprécié des résidents du quartier ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à ce bain portuaire est au centre du quartier, secteur Vieux-Québec ;

CONSIDÉRANT les qualités en développement durable et en innovation de ce projet, les nouvelles phases en réalisation et à venir et le risque assumé par le Port de Québec lors de la mise en œuvre de ce projet ;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des contributions de la Ville de Québec en infrastructure et en mesure de qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT le constat qu'une large partie des frais d'opération du bain portuaire est constituée de la masse salariale des surveillants-sauveteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec gère déjà des équipes de surveillants-sauveteurs sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT l'évidence que les principaux bénéficiaires du bain portuaire l'Oasis et de la sécurité de son fonctionnement sont les citoyen.nes de Québec qui habitent, travaillent et consomment au centre-ville ainsi que [l'industrie touristique](#) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de pérenniser ce projet d'accès et d'usage gratuit au fleuve Saint-Laurent pour les générations présentes et futures ;

**SUR UNE PROPOSITION DE M. Alain Samson, APPUYÉE PAR M. François Lefebvre, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE** le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire appuie le conseil de quartier de Saint-Roch dans toutes ses démarches relativement à la présente et invite également la Ville de Québec à entrer résolument en partenariat avec le Port de Québec, dans l'intérêt de sa population citoyenne, ses gens d'affaires et de son industrie touristique, et notamment, en contribuant substantiellement au financement des coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL), entre autres au volet de la masse salariale des surveillants-sauveteurs qui assurent la sécurité des baigneurs.

## **RÉSOLUTION 22-10-65**

**Concernant une recommandation à la Ville de Québec de diffuser, directement et sans intermédiaire, les données de qualité de l'eau au bassin Louise intérieur.**

CONSIDÉRANT la qualité de vie dans l'arrondissement La Cité-Limoilou et le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été ;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de bain portuaire de l'Oasis du [Village Nordik](#) du Port de Québec (CA22-05-36, [mai 2022](#)) ;

CONSIDÉRANT le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL) ;

CONSIDÉRANT QUE le 11 octobre 2022, le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire et le Comité de citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) ont procédé par voie de consultation publique à une évaluation de ce que les résidents avaient le plus aimé à l'été 2022 et que l'Oasis est ressortie comme étant l'un des deux projets ayant été le plus apprécié des résidents du quartier ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à ce bain portuaire est au centre du quartier, secteur Vieux-Québec ;

CONSIDÉRANT la campagne de mesure de la qualité de l'eau réalisée en 2022 par la Ville de Québec et le financement de cette campagne de saisie et d'analyse des échantillons d'eau par les contribuables de Québec ;

CONSIDÉRANT les [résultats favorables de qualité de l'eau](#) constatés au bassin Louise intérieur pendant tout l'été 2022 ;

CONSIDÉRANT la pertinence pour l'intérêt public de réaliser un changement dans l'imaginaire de la population à propos de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT l'exemple du [portail Qualo](#) à Montréal ;

CONSIDÉRANT l'imbroglia souligné par le conseil de quartier de Saint-Roch concernant l'obtention et la diffusion des données relativement à la qualité de l'eau du bassin Louise intérieur obtenues grâce à des fonds publics ;

**SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nicole Podeur, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE** le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire appuie le conseil de quartier de Saint-Roch dans ses démarches auprès de la Ville concernant l'obtention et la diffusion des données relativement à la qualité de l'eau qu'elle compile sur l'ensemble de son territoire, et notamment, au bassin Louise intérieur.

Les membres du conseil d'administration remercient M. Campagna pour son initiative. M. Masse indique que le CCVQ est aussi intéressé à appuyer cette démarche en adoptant des résolutions similaires à sa prochaine rencontre.

➤ **Consultations publiques ou séance d'information publique**

Janvier ou février – Demande d’opinion au conseil de quartier en lien avec la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier

Janvier – Séance d’information portant sur la place George-V

Février – Séance d’information portant les travaux au 12, rue Saint-Louis

À venir – Auberge Saint-Antoine, 36 rue Garneau

➤ **Suivi des demandes avec les représentants de la Ville**

Aménagement du parc Corps de garde – s.o.

Nouvelle réglementation concernant le Airbnb – s.o.

Travaux publics à venir (coordination des informations dans un même secteur – s.o.

Application de la réglementation en lien avec les stationnements sur rue, vignette contrevenants, etc. – s.o.

Dossier habitation – s.o.

Émission des permis – s.o.

RTC (passage des trajets d’autobus dans le quartier) – s.o.

Police, pompiers, dossiers de sécurité publique, assurances, délinquances, voitures bruyantes et quiétude du quartier etc. – s.o.

Demande d’accès aux demandes au 311 – s.o.

Demande pour le site Web du conseil de quartier – s.o.

**22-10-08 Trésorerie**

➤ **Budget et état des revenus et dépenses**

M<sup>me</sup> Podeur présente le bilan du compte bancaire.

<b>Bilan au 30 novembre 2022</b>	<b>Solde (\$)</b>
Projet Vision	970,81
Projet Sécurité routière	300,00
Budget de fonctionnement	387,57
<b>Solde</b>	<b>1 658,38</b>

➤ **Autorisation et remboursement de dépenses**

**Secrétaire de rédaction**

**RÉSOLUTION 22-10-66**

***Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction***

*Considérant la résolution 22-01-06 ;*

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Nicole Podeur, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Leclerc, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d’autoriser le paiement de 100 \$ pour le procès-verbal de l’assemblée du 12 décembre 2022.*

**RÉSOLUTION 22-10-67**

***Concernant le remboursement de frais de représentation***

*Considérant la résolution CA-13-37 concernant le paiement de frais de représentation au président et en conformité avec celle-ci ;*

*Considérant une rencontre de travail avec repas avec le président du Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) le 30 novembre midi concernant la planification stratégique du Bureau des grands événements, au montant de 45,98 \$ ;*

*Considérant une rencontre café avec un journaliste du Soleil et M. Michel Masse du CCVQ pour le rapport Tourisme Autrement le 7 décembre au montant 16,80 \$ ;*

*SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Nicole Podeur DÛMENT APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Farah Bérubé IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration autorise un remboursement de frais de représentation de 62,78 \$ au président M. Alain Samson.*

### **RÉSOLUTION 22-10-68**

#### **Concernant le remboursement de frais de déplacement et stationnement**

*Considérant la résolution CA-13-37 concernant le paiement de frais de représentation au président et en conformité avec celle-ci ;*

*Considérant les tarifs applicables à la Ville de Québec pour le remboursement des frais de déplacement ;*

*Considérant les déplacements suivants : deux déplacements en auto et stationnement le 30 novembre pour une rencontre avec le Bureau des grands événements (5 \$, 3,12 \$) et une rencontre avec le président du Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) (5 \$, 2,50 \$) ainsi que deux déplacements avec stationnement le 1<sup>er</sup> décembre pour une rencontre avec le Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles (CVGMR) à 11h30 (5 \$, 8 \$) et en soirée, avec le Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) (5 \$).*

*SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Nicole Podeur, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Farah Bérubé IL EST RÉSOLU d'autoriser le remboursement de 33,62 \$ à M. Alain Samson pour les frais de déplacement et de stationnement.*

### **RÉSOLUTION 22-10-69**

#### **Concernant un engagement financier de 350 \$ pour la tenue d'une rencontre de travail du conseil de quartier**

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Nicole Podeur, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Leclerc, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un engagement financier maximal de 350 \$ pour l'achat de boîtes à lunch dans le cadre d'une rencontre de travail du conseil d'administration portant les différents dossiers du quartier. La rencontre se tiendra en décembre 2022 ou en janvier 2023.*

*Étant donné l'heure tardive, tous les autres points à l'ordre du jour sont reportés à la prochaine assemblée.*

## **22-10-09 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 h 05. La prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 9 janvier 2023.

SIGNÉ

Alain Samson, président